

CONSEIL MUNICIPAL DE DANJOUTIN

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LE LUNDI 08 AVRIL 2024 A 18 H 30

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 19 février 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 février 2024 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024, en application des articles L. 2122-22 et L. 21122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 19 février 2024.

Compte de gestion 2023 - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune de Danjoutin par le Trésorier du Grand Belfort (SGC1), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2023 - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Serge GARDOT, Adjoint aux Finances :

- 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 de la commune de Danjoutin ;
- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° arrête les résultats définitifs tels que produits en annexe au présent rapport.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	CA 2023	Chapitres	Intitulés	CA 2023
011	Charges à caractère général	1 379 249,23	013	Atténuation de charges	33 881,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 338 071,65	70	Ventes de produits et prestations de services	339 040,01 €
014	Atténuations de produits	18 581,00	73	Impôts et taxes	660 221,00 €
65	Autres charges de gestion courante	226 943,17	731	Fiscalité locale	1 892 797,10 €
66	Charges financières	37 541,64	74	Dotations et participation	588 705,86 €
67	Charges exceptionnelles	86,52	75	Autres produits de gestion courante	110 913,41 €
022	Dépenses imprévues	0,00	76	Produits financiers	5,79 €
TOTAL DEPENSES REELLES		3 000 473,21	77	Produits exceptionnels	46 692,52 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00	TOTAL RECETTES REELLES		3 672 257,19 €
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	436 266,12	042	Opérat° ordre transfert entre sections	16 509,69 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		436 266,12	TOTAL RECETTES D'ORDRE		16 509,69 €
TOTAL DEPENSES		3 436 739,33	TOTAL RECETTES		3 688 766,88 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	513 089,72 €
Total		3 436 739,33	Total		4 201 856,60 €
Solde CA		765 117,27 €			

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	CA 2023	Chapitres	Intitulés	CA 2023
20	Immobilisations incorporelles	11 521,58	13	Subvention d'investissement	66 904,90
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	331 094,37
21	Immobilisations corporelles	354 355,85	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	Opérations d'équipement	660 902,92	21	Immobilisations corporelles	474,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 021,41	23	Immobilisations en cours	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	211 294,91	27	Autres immobilisations financières	2 700,00
27	Autres immobilisations financières	27 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	TOTAL RECETTES REELLES		401 173,39
TOTAL DEPENSES REELLES		1 266 096,67	040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	436 266,12
040	Opérat° ordre transfert entre sections	16 509,69	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
041	Opérations patrimoniales	4 392,23	041	Opérations patrimoniales	4 392,23
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 901,92	TOTAL RECETTES D'ORDRE		440 658,35
TOTAL DEPENSES		1 286 998,59	TOTAL RECETTES		841 831,74
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00	001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	481 466,93
Total		1 286 998,59	Total		1 323 298,67
Solde CA		36 300,08 €			

Affectation des résultats 2023 - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, par 19 voix *Pour* et 5 *Abstentions* (Michel CROS, Karim OUCHELLI, Janique RIVIER, Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Report en fonctionnement R 002 = + 765 117,27 €

Versement des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Le conseil municipal prend acte de la communication de ces éléments.

Plan de financement Subvention 2024 Conférence des financeurs

Après en avoir délibéré, par 22 voix *Pour* et 2 *Contre* (Michel CROS, Janique RIVIER), le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- décide de prévoir les crédits au budget primitif 2024 ;

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ce dossier de subvention.

Plan de financement Subvention 2024 Amendes de police

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- décide de prévoir les crédits au budget primitif 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes mentionnés dans le plan de financement 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention ou document afférent à ces dossiers de subvention.

Plan de financement prévisionnel - Opération de création d'un terrain de football synthétique communal

Après en avoir délibéré, par 18 voix *Pour* et 6 *Abstentions* (*Christine BRAND, Martine CUROT, Florent HOWALD, Michel CROS, Janique RIVIER, Céline VAUDOUX*), le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- décide de prévoir les crédits au budget primitif 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et les prêts auprès des organismes mentionnés dans le plan de financement et à mettre à jour ce dernier en fonction des appels à projet 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ces dossiers de subvention et de prêt.

Plan de financement prévisionnel - Opération de travaux d'accessibilité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- décide de prévoir les crédits au budget primitif 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et les prêts auprès des organismes mentionnés dans le plan de financement et à mettre à jour ce dernier en fonction des appels à projet 2024 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et document afférent à ces dossiers de subvention et de prêt.

Budget primitif 2024 – Effectifs - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, par 18 voix *Pour* et 6 *Abstentions* (*Michel CROS, Ludovic DIETRICH, Karim OUCHELLI, Janique RIVIER, Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX*), le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs présenté en annexe du budget primitif 2024.

Budget primitif 2024 – Subventions - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'attribution des subventions aux associations comme détaillé dans la maquette financière :

- Pierre CARDOT ne prend pas part au vote pour l'attribution des subventions à l'association DANJOUT'ANIM ;
- Pierre CARDOT ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association Les amis de l'Orgue ;
- Pierre CARDOT et Pierre GOBERT ne prennent pas part au vote pour l'attribution de la subvention à l'association Ronde du Bosmont ;
- Pierre GOBERT ne prend pas part au vote pour l'attribution des subventions à l'association La Denfert section GYM ;
- Pierre GOBERT ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention pour l'association Omnisport la Denfert.

Budget primitif 2024 – Dotations aux amortissements - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les méthodes et dotations aux amortissements présentées au budget primitif 2024.

Budget primitif 2024 – Taux de contributions directes - Commune de Danjoutin – Budget principal

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :
 - Vote du taux 2024 = 31,93%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :
 - Vote du taux 2024 = 37,50%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :
 - Vote du taux 2024 = 10,04%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les taux de contributions directes ci-dessus mentionnés.

Budget primitif 2024 – Gestion de la dette - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte l'état de la dette présenté en annexe du budget primitif 2024.

Budget primitif 2024 – Autorisation de programme - Commune de Danjoutin – Budget principal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide l'autorisation de programme, les crédits de paiement 2024 et ceux de l'opération afférente, présentés au budget primitif 2024.

Budget primitif 2024 - Commune de Danjoutin – Budget principal

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2023 fixant le mode et la durée des amortissements applicables aux investissements de la commune de Danjoutin

VU la délibération en date du 08 avril 2024 relative à l'affectation des résultats après validation du Compte Administratif 2023 pour le budget principal

Considérant que les dépenses et recettes des deux sections sont présentées conformément aux orientations évoquées lors du débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil municipal du 19 février 2024

SYNTHESE DU BUDGET 2024 – COMMUNE DE DANJOUTIN

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées en suréquilibre pour un montant de 4 017 716,33 € en dépenses et 4 381 551,08 € en recettes.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	BP 2024	Chapitres	Intitulés	BP 2024
011	Charges à caractère général	1 649 765,05	13	Atténuation de charges	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 483 000,00	70	Ventes de produits et prestations de services	352 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	73	Impôts et taxes	660 160,00
			731	Fiscalité locale	1 952 600,00
65	Autres charges de gestion courante	295 096,12	74	Dotations et participation	527 235,00
66	Charges financières	34 225,85	75	Autres produits de gestion courante	48 210,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	76	Produits financiers	20,00
			77	Produits exceptionnels	2 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 474 087,02	TOTAL RECETTES REELLES		3 557 825,00
023	Virement à la section d'investissement	120 426,01			
042	Dotations aux amortissements	423 203,30	042	Opérat° ordre transfert entre sections	58 608,81 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		543 629,31	TOTAL RECETTES D'ORDRE		58 608,81 €
TOTAL DEPENSES		4 017 716,33	TOTAL RECETTES		3 616 433,81
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	765 117,27
Total		4 017 716,33	Total		4 381 551,08
Solde BP		363 834,75			

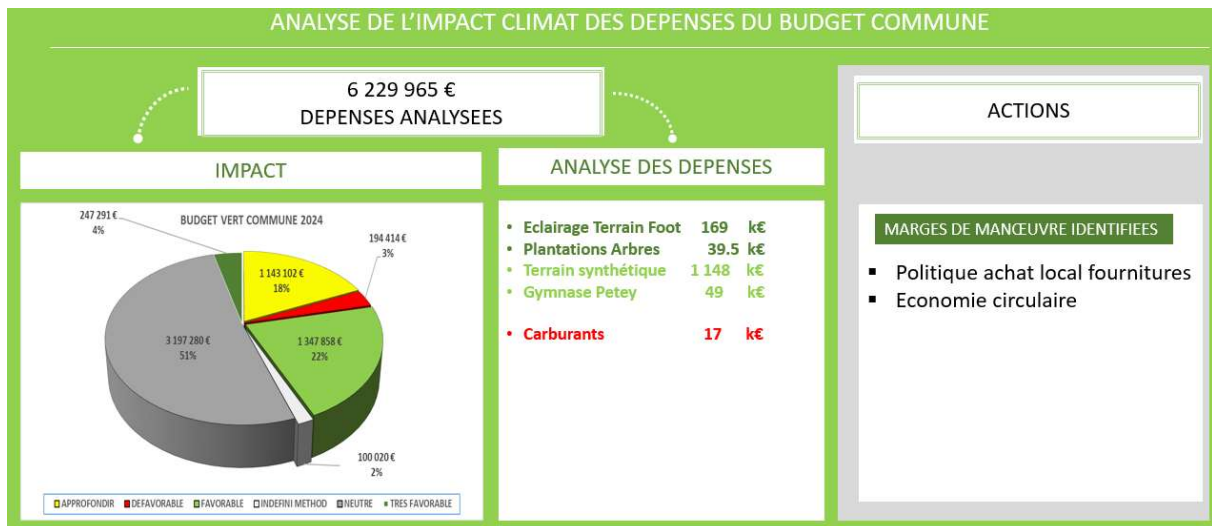
Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées en équilibre pour un montant de 2 877 247,39 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	BP 2024	Chapitres	Intitulés	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	67 600,00	13	Subvention d'investissement	1 129 441,00
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	168 777,00
21	Immobilisations corporelles	2 034 681,99	16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00
	Opérations d'équipement		024	Produits des cessions d'immobilisations	97 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	202 036,16	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	27	Autres immobilisations financières	2 700,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		TOTAL RECETTES REELLES	1 698 118,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 306 318,15	040	Amortissements des immobilisations	423 203,30 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	58 608,81	021	Virement de la section de fonctionnement	120 426,01 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	58 608,81		TOTAL RECETTES D'ORDRE	543 629,31
	TOTAL DEPENSES	2 364 926,96		TOTAL RECETTES	2 241 747,31
	Restes à réaliser 2023	512 320,43		Restes à réaliser 2023	599 200,00
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)		001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	36 300,08
	Total	2 877 247,39		Total	2 877 247,39
	Solde BP	0,00			

Après en avoir délibéré, par 19 voix *Pour* et 4 *Contre* (Michel CROS, Karim OUCHELLI, Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal adopte le budget primitif 2024, détaillé par nature et fonction, ainsi que l'ensemble de ses annexes.

Pièces annexes au présent rapport :

- Maquette financière détaillé du budget primitif proposant le vote par chapitre, et ses annexes détaillées :
 - o Fongibilité des crédits,
 - o Présentation croisée par fonction,
 - o Etat de la dette,
 - o Amortissements,
 - o Subventions attribuées,
 - o Subventions sollicitées,
 - o Etat du personnel,
 - o Décision en matière de taux de contributions directes
 - o Présentation AP/CP
- Etat 1259 Vote des taux
- Présentation brève et synthétique
- Présentation détaillée budget VERT



Compte de gestion 2023 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 du budget annexe PEP de la commune de Danjoutin par le Trésorier du Grand Belfort (SGC1), visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2023 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, sous la présidence de M. Serge GARDOT, Adjoint aux Finances :

- 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget annexe PEP de la commune de Danjoutin ;
- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° arrête les résultats définitifs tels que produits en annexe au présent rapport.

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	CA 2023	Chapitres	Intitulés	CA 2023
011	Charges à caractère général	38,82	13	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	70	Ventes de produits et prestations de services	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74	Dotations et participation	
66	Charges financières	0,00	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	77	Produits exceptionnels	
			78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DEPENSES REELLES		38,82	TOTAL RECETTES REELLES		0,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 466,80			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 466,80	TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DEPENSES		6 505,62	TOTAL RECETTES		0,00
Total		6 505,62	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00
Solde CA		-6 505,62	Total		0,00

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	CA 2023	Chapitres	Intitulés	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subvention d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	27 000,00
23	Travaux en cours		TOTAL RECETTES REELLES		27 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 700,00	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
			040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 466,80
TOTAL DEPENSES		2 700,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 466,80
Total		2 700,00	TOTAL RECETTES		33 466,80
Solde CA		30 766,80	001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	0,00
			Total		33 466,80

Affectation des résultats 2023 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le solde de fonctionnement 2023 du budget annexe de la manière suivante :

Report en fonctionnement R 002 = - 6 505,62 €

Budget primitif 2024 – Dotations aux amortissements- Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les méthodes et dotations aux amortissements présentées pour le budget annexe PEP au budget primitif 2024.

Budget primitif 2024 – Gestion de la dette - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte l'état de la dette présenté pour le budget annexe PEP au budget primitif 2024.

Budget primitif 2024 – Fongibilité des crédits - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, en dehors des dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section d'exploitation, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Budget primitif 2024 - Commune de Danjoutin – Budget annexe PEP

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

VU la délibération en date du 03 avril 2024 relative à la création d'un service public industriel et commercial (SPIC) de production et vente d'électricité par des panneaux photovoltaïque et de la création d'un budget annexe au budget de la commune, soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 et assujetti à la TVA

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2023 relative au Règlement Budgétaire et Financier

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2023 fixant le mode et la durée des amortissements applicables aux investissements de la commune de Danjoutin

VU la délibération en date du 08 avril 2024 relative à l'affectation des résultats après validation du Compte Administratif 2023 pour le budget annexe de la commune de Danjoutin libellé « Production d'Energie Photovoltaïque »

Considérant que les dépenses et recettes des deux sections sont présentées conformément aux orientations évoquées lors du débat d'orientation budgétaire tenu lors du Conseil municipal du 19 février 2024

SYNTHESE DU BUDGET 2024 – COMMUNE DE DANJOUTIN

Les dépenses et recettes d'exploitation sont présentées en équilibre pour un montant de 15 000 € en dépenses et en recettes.

Section d'exploitation					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	BP 2024	Chapitres	Intitulés	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 027,38	13	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Ventes de produits et prestations de services	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participation	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations provisions semi-budgétaires		77	Produits exceptionnels	
			78	Reprises provisions semi-budgétaires	
TOTAL DEPENSES REELLES		2 027,38	TOTAL RECETTES REELLES		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 467,00	042	Opérat° ordre transfert entre sections	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		6 467,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00
TOTAL DEPENSES		8 494,38	TOTAL RECETTES		15 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	6 505,62	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00
Total		15 000,00	Total		15 000,00
Solde BP		0,00			

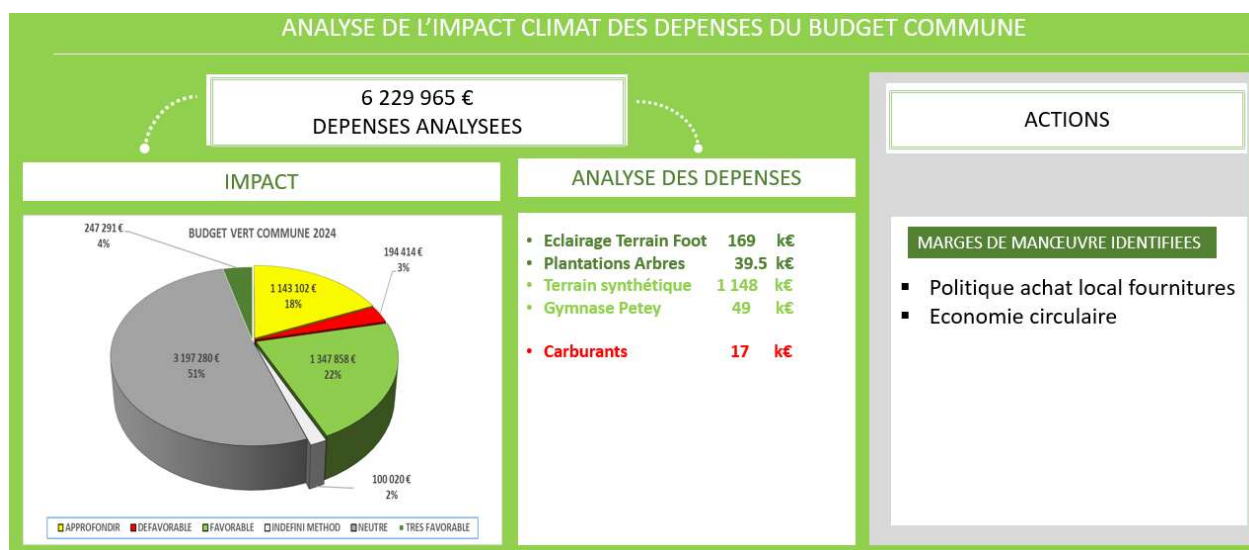
Les dépenses et recettes d'investissement sont présentées en équilibre pour un montant de 37 233,80 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulés	BP 2024	Chapitres	Intitulés	BP 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	2 700,00	10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00	13	Subvention d'investissement	
21	Immobilisations corporelles	30 333,80	165	Dépôts et cautionnements reçus	
23	Travaux en cours		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		37 233,80	TOTAL RECETTES REELLES		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	-	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
TOTAL DEPENSES		37 233,80	040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 467,00
Restes à réaliser 2023		0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 467,00
001	Résultat d'investissement reporté (déficit)	0,00	TOTAL RECETTES		6 467,00
Total		37 233,80	001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	30 766,80
Solde BP		0,00	Total		37 233,80

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2024 du budget annexe de la commune de Danjoutin libellé « Production d'Energie Photovoltaïque », détaillé par nature et fonction, ainsi que l'ensemble de ses annexes.

Pièces annexes au présent rapport :

- Maquette financière détaillé du budget primitif proposant le vote par chapitre, et ses annexes détaillées :
 - o Fongibilité des crédits
 - o Présentation croisée par fonction,
 - o Etat de la dette,
 - o Amortissements,
 - o Subventions : sans objet
 - o Etat du personnel : sans objet
- Présentation brève et synthétique
- Présentation détaillée budget VERT



Tarifs 2024

Après en avoir délibéré, par 18 voix *Pour* et 5 *Contre* (Michel CROS, Ludovic DIETRICH, Karim OUCHELLI, Elisabeth SAUGIER, Céline VAUDOUX), le Conseil municipal approuve les tarifs 2024 suivant le tableau annexé au présent rapport.

Adoption du règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur de l'accueil de loisirs sans hébergement joint en annexe.

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables – Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes comme mentionnées ci-dessus et sur les cartographies jointes en annexe ;
- AUTORISE M. le Maire à demander au Préfet l'arrêt des ZAEnR sur le portail cartographique national.

Définition de l'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve, par délibération concordante avec la délibération adoptée par le Conseil communautaire de GBCA, en sa séance du 14 décembre 2023, les transferts de compétence évoqués par les fiches n°33 à 48 de l'annexe à ladite délibération.

Réseau de chauffage urbain - Exercice de la compétence

Après en avoir délibéré, par 22 voix *Pour* et 1 *Abstention* (*Ludovic DIETRICH*), le Conseil municipal :

- autorise le transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des réseaux urbains de chaleur et de froid » à Grand Belfort Communauté d'agglomération sachant que celle-ci sera exercée sur le territoire des communes qui auront accepté le transfert de cette compétence,
- prend acte que la commission locale d'évaluation des charges transférées sera saisie.

Adhésion au service informatique de Territoire d'Énergie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- renouvelle l'adhésion au service informatique de Territoire d'énergie 90 ;
- décide de retenir les options suivantes pour son adhésion :
 - Prestation « informatique de gestion »
 - Prestation « dématérialisation »
 - Prestation « Sauvegarde des données »
 - Prestation « Délégué à la Protection des Données mutualisé »
 - Prestation « Saisine par voie électronique »
 - Prestation « Connecteur pour prélèvement de l'impôt à la source »
 - Prestation « Cabinet numérique »
- autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adhésion au groupement de commande du Conseil Départemental du Territoire de Belfort – Fourniture et livraison de sel de déneigement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire son adhésion au groupement de commande et :

- de valider les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fourniture et de livraison de sel de déneigement, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la commune de DANJOUTIN en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et de livraison de sel de déneigement,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DANJOUTIN et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- de prévoir dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif.

Adhésion au groupement de commande du Centre de gestion de la fonction publique territoriale - Achat de prestations de reliure et de restauration de registres

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire son adhésion au groupement de commande et :

- de donner mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations de reliure et de restauration de registres ;
- d'autoriser M. le maire à signer tous documents y afférents.